

CHARTRE DE VALEURS
des Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) du bâtiment

« **Construire - Co-construire - Éco-construire** »

PRÉAMBULE

Une charte est un contrat moral, un cadre de référence commun qui permet de fédérer des acteurs autour d'une vision et de valeurs partagées. Elle ouvre un chemin d'intention et d'évolution sur des bases solides et entretient une dynamique collective.

Notre charte représente un acte fondateur qui contribue à la définition d'un commun des CAE. En ce sens, elle offre une base de cohésion du groupe et propose une vision stratégique évolutive.

Elle traduit l'envie de construire ensemble et de coopérer. Elle engage la responsabilité individuelle et collective des CAE à incarner ces valeurs communes et à évaluer leurs actions au regard de cette charte.

LES 3 PILIERS FONDATEURS DES CAE DU BÂTIMENT

Construire :

La CAE est un modèle d'entreprise créatif et innovant. Elle est composée de professionnel.le.s confirmé.e.s qui ont la maîtrise de leur métier et qui agissent dans le cadre des règles techniques et de sécurité. Une des préoccupations majeures de ses membres est de cultiver des relations de confiance basées sur le respect mutuel. Acteur.trice.s engagé.e.s, il.elle.s agissent autour de valeurs fortes telles que :

- la réalisation de prestations de qualité à un prix juste et équitable,
- la collaboration des équipes pour l'accompagnement à la bonne gestion financière, technique et commerciale des activités,
- l'intégrité et le respect du cadre légal, notamment d'un point de vue social et fiscal,
- la promotion du bien-être au travail et la prévention des risques,
- la valorisation du travail dans les métiers du bâtiment et la perpétuation des savoir-faire,
- la recherche d'un modèle économique équilibré et durable.

Co-construire :

La coopération constitue une des raisons d'être de la CAE. Celle-ci se manifeste autant sur les chantiers que dans le fonctionnement et la gouvernance de la coopérative. Ainsi la CAE a comme orientation de :

- favoriser l'entraide et la solidarité entre ses membres au nom de la responsabilité collective,
- expérimenter les principes de gouvernance partagée et participative,
- partager les compétences et favoriser les réalisations communes afin d'améliorer les savoirs-faire de chacun,
- accompagner ses membres vers l'autonomie et l'épanouissement,
- sécuriser la collaboration des entrepreneur.e.s avec l'ensemble des acteur.trice.s du chantier,
- mutualiser et coopérer entre CAE du bâtiment, au sein des réseaux existant ou en construction,
- maintenir et favoriser les liens avec les territoires.

Eco-construire :

Le secteur du bâtiment porte une responsabilité essentielle dans la réponse aux enjeux du développement durable. La conscience professionnelle, l'engagement et la responsabilisation de tous les acteur.trice.s de la CAE doit permettre de :

- réaliser prioritairement des prestations dans une logique de construction ou de rénovation durable et écologique,
- mettre la protection de l'environnement et de la santé au cœur des projets et du fonctionnement de la CAE,
- respecter l'humain dans sa différence, sa diversité et sa dignité,
- promouvoir et mettre en pratique les principes de l'économie sociale et solidaire afin d'être acteur de la transformation sociétale,
- cultiver la polyvalence, la diversité et l'expérimentation comme des forces de résilience.